



Bienvenue à l'unité mère-enfant

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'unité mère-enfant.

Vous êtes admise à l'unité mère-enfant à la suite de la naissance de votre nouveau-né. Soyez assurés que notre équipe fera tout le nécessaire pour vous offrir les soins que vous avez besoin pendant votre séjour à l'unité.

Vous vivez sans doute de l'inquiétude et du stress. Vous avez sûrement beaucoup de questions. C'est normal. L'équipe de soins (infirmières, infirmières auxiliaires, préposés aux bénéficiaires, inhalothérapeutes, médecins et infirmières praticiennes spécialisées en soins pédiatriques) est là pour vous accompagner dans vos soins et ceux de votre nouveau-né. Les membres de l'équipe travaillent en partenariat avec vous. N'hésitez pas à leur poser vos questions ou à leur partager vos commentaires.

« Initiative des amis des bébés »

Santé Québec Montérégie-Centre adhère au programme « Initiative des amis des bébés », c'est-à-dire que nous travaillons à la mise en place des meilleures conditions afin d'initier et de poursuivre l'allaitement maternel, si tel est votre souhait. Cela permet à votre bébé de bénéficier de tous les effets protecteurs du lait maternel.

Si vous allaitez et que vous avez besoin de soutien, n'hésitez pas à demander à l'équipe de soins. Une consultante en lactation est aussi disponible pour vous rencontrer au besoin.

**Nous ferons équipe avec vous
pendant votre séjour chez nous.**

Une approche familiale

Votre nouveau-né et vous êtes au centre des soins que nous donnons et votre participation est essentielle.

La cohabitation mère-enfant en continu est primordiale pour le développement de l'attachement, la reconnaissance des besoins de votre nouveau-né et l'initiation de l'allaitement maternel.

La présence de votre partenaire ou celle d'une personne significative est importante et encouragée pour tout le séjour sur l'unité. Pendant cette période, vous serez appelés à réconforter votre nouveau-né de différentes façons :

- en l'allaitant
- en le prenant dans vos bras
- en le touchant
- par le contact peau à peau
- en lui donnant des baisers
- en lui parlant
- en étant près de lui

Pour cette raison, les soins de votre bébé seront effectués dans votre chambre et en votre présence.

À chacun des quarts de travail, une équipe de soins dédiée aura la responsabilité des soins de votre famille. N'hésitez pas à lui poser vos questions ou à lui faire part de vos inquiétudes. Les professionnels composant l'équipe de soins vous expliqueront le déroulement de votre séjour. Ils vous parleront des soins, de la médication et de l'enseignement dont vous et votre famille avez besoin.

Vous serez partenaires avec l'équipe dans les soins donnés à votre nouveau-né. Vous serez aussi impliqués dans les choix qui concernent votre santé et celle de votre enfant.

Dès votre admission à l'unité mère-enfant, le personnel infirmier vous posera des questions afin de bien évaluer votre état de santé (physique et mental). Mieux vous connaître permet d'identifier vos besoins, vos attentes, vos préférences, vos habitudes de vie, vos antécédents médicaux, votre prise de médicaments antérieure, etc. Cela assure une meilleure personnalisation et planification des soins.

La durée du séjour est généralement d'une journée ou deux si vous ou votre nouveau-né ne présentez aucune complication à la suite de la naissance.

L'équipe de soins vous expliquera les mesures de sécurité, de surveillance et les soins qui sont mis en place durant cette période. Vous serez responsables de les appliquer pendant votre séjour.



Contact peau à peau

Le contact peau à peau (poitrine nue du parent sur poitrine nue du nouveau-né) offre plusieurs bénéfices pour vous et votre nouveau-né. Ce moment incontournable doit être initié dès la naissance du bébé. Il favorise le lien d'attachement et génère plusieurs avantages comme :

- Réchauffer le bébé;
- Stabiliser la respiration, la fréquence cardiaque et la glycémie;
- Rassurer et consoler le bébé, car il récupère ses points de repère qu'il avait avant de naître (bruit cardiaque, rythme respiratoire de la mère, voix, contact);
- Favoriser le début de l'allaitement;
- Aider la mère à reconnaître les signaux de son bébé;
- Assurer un contact privilégié pour la mère ou l'autre parent;
- Favoriser le développement de son système immunitaire en colonisant le bébé avec les bonnes bactéries de sa mère (microbiome);
- Diminuer l'anxiété chez la nouvelle mère.

Le contact peau à peau doit être réalisé quand la mère et/ou l'autre parent sont éveillés afin d'éviter des incidents et les risques de chute.

Communication

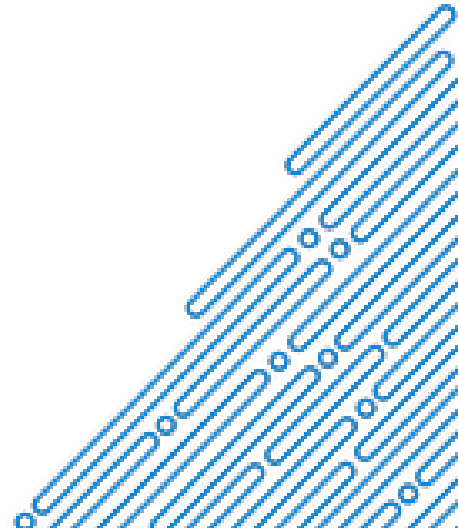
Nous vous encourageons à échanger régulièrement avec l'infirmière.

- Avisez l'infirmière avant de nourrir votre enfant afin d'optimiser les soins en période d'éveil et vous laisser des moments de repos.
- Assurez-vous qu'un numéro de téléphone soit au dossier afin de pouvoir contacter votre partenaire au besoin si jamais il ou elle doit s'absenter.

Visiteurs

Respectez les consignes pour les visiteurs (ne s'applique pas aux parents et à la personne significative).

- Les heures de visite sont de 14 h à 20 h.
- Un maximum de deux visiteurs à la fois est permis dans la chambre.
- Les visiteurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés (sauf pour la fratrie).



Mesures de sécurité

Prévention et contrôle des infections

Lavez fréquemment vos mains avec de l'eau et du savon ou avec le désinfectant à base d'alcool :

- à l'entrée et à la sortie de l'hôpital
- à l'entrée et à la sortie de la chambre
- avant de faire un soin à votre nouveau-né
- avant de manger ou de nourrir votre nouveau-né
- après un changement de couche
- après être allé à la toilette

Portez un masque selon les consignes émises par l'équipe soignante. Cette consigne pourrait être variable selon la saison ou la période de votre hospitalisation.



Prévenir les caillots de sang chez la mère (thromboembolie veineuse)

La thromboembolie veineuse est causée par un caillot de sang qui bloque une veine.

- Prenez connaissance de l'information qui vous sera remise sur la thromboembolie veineuse et discutez-en avec le personnel de soins.
- Identifiez vos facteurs de risque.
- Mettez en place les mesures de prévention.
- Reconnaissez les signes et symptômes et consultez vite en cas de problème.

Prévention des chutes

Pour la mère :

- Portez des souliers ou pantoufles antidérapants quand vous marchez dans la chambre ou dans le corridor;
- À la suite d'un accouchement vaginal ou d'une césarienne, le premier lever doit être fait avec l'aide d'un professionnel de l'équipe de soins et non du partenaire;
- Assurez-vous d'avoir accès à la cloche d'appel en tout temps en cas d'urgence.

Pour le nouveau-né :

- Tous les soins seront faits avec une surveillance constante par un parent ou le professionnel qui donne le soin (pesée, changement de couche, etc.);
- Le nouveau-né doit dormir en tout temps sur le dos afin d'éviter les risques de mort subite;
- Aucun partage de lit ne doit être fait entre la famille et le nouveau-né (cododo);
- Une camisole de peau à peau est disponible sur l'unité à la demande (cami-kangourou).

Soin de votre peau et celle du nouveau-né

- Mangez et buvez selon les conseils de l'équipe de soins.
- Bougez et changez souvent de position (ainsi que votre bébé).
- Assurez une bonne gestion de l'allaitement en collaboration avec l'équipe de soins.
- Surveillez votre peau (ex. : gerçures au niveau des mamelons) ou celle de votre nouveau-né. Signalez toutes irrégularités :
 - sécheresse
 - rougeur
 - humidité
 - plaie ou blessure
 - enflure
- Procédez aux soins quotidiens d'hygiène.

Alimentation de la mère après l'accouchement

L'unité mère-enfant fournit un plateau-repas à la mère seulement, selon la diète recommandée, aussi longtemps que celle-ci sera hospitalisée.

N'hésitez pas à nous faire part de votre régime alimentaire lors de votre admission. Ceci nous permettra de vous servir le plateau-repas correspondant à votre situation.

Une cafétéria est disponible selon les heures d'ouverture pour votre partenaire ou votre personne significative.

Une cuisinette avec micro-onde et grille-pain, ainsi qu'un réfrigérateur sont disponibles sur l'unité pour la famille afin d'entreposer la nourriture de l'extérieur. Simplement bien identifier les plats avant de les mettre au réfrigérateur et les récupérer à votre retour à la maison.

Confirmation de l'identité

Pour assurer votre sécurité et celle de votre enfant, nous vous demanderons souvent de confirmer votre identité. Cela peut arriver :

- à votre arrivée
- lors d'un transfert ou du congé
- avant un soin ou un traitement
- avant l'administration d'un médicament

On vous demandera de confirmer :

- votre prénom et votre nom
- votre date de naissance
- votre bracelet d'identification

Ces vérifications sont normales et importantes pour éviter les erreurs.

Bracelet d'identification

Vous et votre partenaire (ou votre personne significative) aurez un bracelet vous identifiant comme étant les parents du nouveau-né. Il sera identique à ceux que votre bébé portera.

Ce bracelet doit :

- être porté en tout temps à l'hôpital
- être conservé jusqu'au retour à la maison

Le bracelet ne doit jamais être échangé avec une autre personne.

Gestion de la douleur

Après votre accouchement, l'équipe de soins vous remettra une trousse contenant des médicaments pour vous permettre de gérer votre douleur vous-même. Des instructions vous seront données à cet effet.



Lors du congé de l'hôpital

En vue de votre congé, nous regarderons avec vous le document **Retour à la maison** avec votre nouveau-né, remis lors de votre séjour. Ce document regroupe différents éléments importants à réaliser avant le départ de l'hôpital. Vous y trouverez aussi des consignes à retenir et à conserver comme :

- la récupération mère-enfant
- l'alimentation du nouveau-né
- le suivi après l'accouchement ou la césarienne pour la mère et l'enfant
- la vaccination
- le suivi par les infirmières du CLSC
- le suivi médical
- les ressources communautaires disponibles
- etc.

Questions après le congé

Si vous avez des questions après le congé de votre bébé :

- Parlez avec votre pharmacien pour les questions en lien avec les médicaments;
- Appelez Info-Santé/Info-Social 811;
- Consultez le guide **Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans**.



IMPORTANT

- N'oubliez pas de remplir la déclaration de naissance en format papier ou en ligne dans un délai de **30 jours** après l'accouchement.
- Vous devez apporter le siège d'auto à la chambre pour que l'équipe soignante s'assure qu'il est conforme à la réglementation et valide vos connaissances sur la façon de bien installer et attacher votre bébé.

Outils pratiques pour les parents

Pour découvrir encore plus d'outils, de ressources et d'information pour vous aider, visitez :



www.santemc.quebec/nouveauxparents

Votre opinion est importante

Vous êtes invités à répondre à un sondage à votre retour à la maison. Vos réponses aideront à améliorer nos services. Merci de choisir l'option « Soins et services : Grossesse, accouchement et postnatal ».



<http://santemc.quebec/sondage>